

PERTES DE FONDS

Veillez compléter :

- la demande d'indemnisation des pertes
- le Formulaire CERFA (13951-2) d'attestation d'assurance incendie tempête sur les bâtiments d'exploitation
- l'annexe 1 : - Pertes de fonds palissage, redressage et nettoyage des vergers, nettoyage et remise en état des berges et des parcelles

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE SELON LE CAS

| Pièces | Pièce jointe |
|---|--------------|
| Demande d'indemnisation des pertes, datée, signée et cochée pour les engagements en dernière page | Oui / Non |
| Annexe 1 : Pertes de fonds sur sol et redressage d'arbres | Oui / Non |
| Relevé d'identité bancaire | Oui / Non |
| Attestation d'assurance (Formulaire Cerfa n°13951*2) | Oui / Non |
| Factures des travaux / facture de matériaux ou de locations | Oui / Non |
| RPG ou copie de plan cadastral avec localisation des dégâts | Oui / Non |
| Autres : (lister le type de document) | Oui / Non |

SIGNATURES ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE

sinistre : vent et pluies excessives du 07 janvier au 19 février 2026

A RETOURNER EN DDT avant le 06 juillet 2026

Date de réception en DDT |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|